NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2004/9 12 mai 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme
Groupe de travail sur les populations autochtones
Vingt-deuxième session
19-23 juillet 2004
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES: ÉTAT DES FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Note du secrétariat

La présente note contient les recommandations adoptées par le Groupe consultatif du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones à sa neuvième session tenue à Genève du 22 au 26 mars 2004, et approuvées le 2 avril 2004 par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim, Coordonnateur de la Décennie, au nom du Secrétaire général.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
Introduction	on	1 – 4	3
I.	NEUVIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF	5 – 23	3
	A. Examen des descriptifs et rapports financiers reçus au sujet des subventions allouées de 1998 à 2003	10 – 14	4
	B. Examen des activités entreprises par le Haut-Commissaire par intérim en tant que coordonnateur de la Décennie internationale	15 – 16	5
	C. Recommandations concernant les subventions à octroyer aux projets et activités en 2004	17 – 21	5
	D. Recommandations concernant les activités de la Haut-Commissaire, en tant que Coordonnatrice de la Décennie internationale, en 2004	22 – 23	6
II.	ÉVALUATION DE L'UTILITÉ DU FONDS	24	6
III.	COLLECTE DE FONDS	25 – 26	6
IV.	AVENIR DU FOND	27 – 30	7
	Annexes *		
I.	Contributions available for the ninth session of the Advisory Group as at 16 March 2004		8
II.	Directives et critères concernant la sélection des bénéficiaires		9
III.	Total number of project grants and total amount in US\$ allocated by region and by year, 1998-2003		13
IV.	List of project grants approved by the Advisory Group		14

_

^{*} Les annexes I, III et IV sont reproduites uniquement dans la langue dans laquelle elles ont été soumises.

Introduction

- 1. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones a été créé en application des résolutions de l'Assemblée générale 48/163 du 21 décembre 1993, 49/214 du 23 décembre 1994 et 50/157 du 21 décembre 1995, qui portent toutes sur la Décennie internationale des populations autochtones. Aux termes de la résolution 48/163, le Secrétaire général a été prié d'établir un fonds de contributions volontaires pour la Décennie et autorisé «à accepter et à gérer des contributions provenant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres institutions privées ainsi que de particuliers et destinées à financer les projets et les programmes au cours de la Décennie».
- 2. Aux termes du paragraphe 24 de l'annexe à la résolution 50/157 de l'Assemblée générale, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Coordonnateur de la Décennie, doit «encourager, avec la collaboration des gouvernements et compte tenu des vues des populations autochtones et des organismes compétents des Nations Unies, l'élaboration de projets et de programmes qui seront financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie».
- 3. Conformément au paragraphe 23 de l'annexe à la résolution 50/157 consacrée au programme d'activités de la Décennie, un groupe consultatif a été créé en avril 1996 afin d'aider le Coordonnateur du Fonds de contributions volontaires.
- 4. Le Groupe consultatif est actuellement composé de cinq experts autochtones qui sont également membres du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones: M. Lars Anders Baer (Sami, Suède), M. Ahmed Mahiou (Amazigh, Algérie), M. José Carlos Morales Morales (Brunca, Costa Rica), M. Nadir Bekirov (Tatar de Crimée, Ukraine) et M^{me} Victoria Tauli-Corpuz (Igorot, Philippines), ainsi que du Président du Groupe de travail sur les populations autochtones, M. Miguel Alfonso Martínez, et de M. José Luís Gómez del Prado. M. Morales a été élu Président.

I. NEUVIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF

- 5. La neuvième session du Groupe consultatif s'est tenue à Genève du 22 au 26 mars 2004. La réunion a été déclarée ouverte par M. Zdzislaw Kedzia, Chef du Service de la recherche et du droit au développement au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Dans sa déclaration liminaire, il a assuré le Groupe consultatif de l'appui du Haut-Commissariat et remercié les membres du Groupe de leur attachement aux questions autochtones.
- 6. Les sept membres du Groupe ont assisté à la session. Le Groupe a tenu 10 séances privées. Il a examiné des informations préparées par son secrétariat, concernant la mise en œuvre de recommandations adoptées à sa huitième session et la situation financière du Fonds, en ce qui concerne notamment le paiement des nouvelles contributions (voir l'annexe I).
- 7. Sur la base des critères de sélection des projets et d'autres critères pertinents (annexe II), le Groupe consultatif a examiné de nouvelles demandes de subventions pour des projets à financer en 2004 provenant de communautés et d'organisations autochtones, et des activités qui seront

entreprises en 2004 par la Haut-Commissaire en tant que Coordonnatrice de la Décennie internationale.

- 8. Le 26 mars 2004, le Haut-Commissaire par intérim a tenu une réunion avec le Groupe consultatif en vue de procéder à des échanges de vues sur des questions importantes, notamment sur l'avenir du Fonds compte tenu de l'achèvement de la Décennie. Le Groupe consultatif s'est félicité du dialogue ouvert au cours duquel ses intérêts et préoccupations ont été examinés. Le Haut-Commissaire par intérim a affirmé de nouveau l'attachement du Haut-Commissariat aux questions concernant les peuples autochtones et, en particulier, au maintien du Fonds au titre d'une deuxième décennie internationale.
- 9. Le Groupe consultatif a noté avec satisfaction que la plupart des recommandations adoptées à sa session précédente avaient été mises en œuvre par le Secrétariat.

A. Examen des descriptifs et rapports financiers reçus au sujet des subventions allouées de 1998 à 2003

- 10. Le Groupe consultatif a examiné la situation des 58 descriptifs et rapports financiers en retard présentés par des organisations qui avaient reçu des subventions du Fonds de 1998 à 2002. Le Groupe a pris note avec satisfaction du fait que 35 rapports avaient été reçus.
- 11. Le Groupe a recommandé que les organisations qui avaient reçu des subventions en 1999 et 2000 et ne s'étaient pas acquittées de leurs obligations de présenter des rapports au Fonds soumettent d'urgence les rapports en retard. En outre, le secrétariat devrait leur indiquer que, faute de présenter leurs rapports dans les délais fixés, elles pourraient être tenues de rembourser les subventions.
- 12. Concernant les organisations qui n'avaient pas encore soumis des descriptifs et rapports financiers satisfaisants concernant des projets subventionnés en 2001 et 2002, le Groupe consultatif a recommandé que lesdites organisations adressent des rapports au secrétariat avant le 1^{er} novembre 2004. Dans les cas où ces rapports ne seraient pas jugés satisfaisants, le Groupe consultatif a recommandé que les organisations concernées soumettent des rapports plus détaillés avant le 30 mai 2004.
- 13. Le Groupe consultatif a examiné la situation des subventions allouées à 48 organisations en 2003 pour des projets. Il a noté que les rapports étaient satisfaisants dans cinq cas et a par conséquent recommandé que les dossiers concernant ces projets soient refermés. Le Groupe a recommandé de continuer de suivre la situation en ce qui concerne les autres organisations.
- 14. Le Groupe consultatif a exprimé sa satisfaction au sujet de l'initiative prise par son secrétariat d'établir des statistiques sur les subventions allouées à des projets par le Fonds depuis sa création. Dans l'annexe III figurent des tableaux montrant le nombre total des subventions aux projets et le montant total, en dollars des États-Unis, des subventions allouées par région et par an de 1998 à 2003. Le Groupe consultatif a souligné le fait que les subventions avaient été allouées conformément aux critères de sélection et compte tenu du nombre de demandes reçues de chaque région.

B. Examen des activités entreprises par le Haut-Commissaire par intérim en tant que Coordonnateur de la Décennie internationale

- 15. Le Groupe consultatif a passé en revue les ateliers et séminaires pour lesquels il avait recommandé une assistance financière à sa session précédente, à savoir un cours de formation sous direction communautaire et un séminaire sur l'administration de la justice organisé à Madrid en novembre 2003.
- 16. Le Groupe a noté que l'activité de formation sous direction communautaire n'avait pas encore été organisée mais qu'elle aurait lieu dans l'année en cours. Concernant le séminaire sur l'administration de la justice, le Groupe a pris note avec satisfaction du rapport présenté, qui reflétait le succès du séminaire, et de l'importante participation d'experts autochtones et non autochtones. Il a pris note en outre de la coopération fructueuse avec l'Universidad Nacional de Educación a Distancia, qui avait participé à l'organisation du séminaire.

C. Recommandations concernant les subventions à octroyer aux projets et activités en 2004

- 17. Le Groupe consultatif a examiné la situation financière du Fonds et la liste des contributions versées depuis la huitième session par les donateurs réguliers et les nouveaux donateurs. Après avoir procédé aux déductions nécessaires au titre des dépenses d'appui aux programmes (13 %) et des réserves de caisse (15 %), conformément aux règles de gestion financière applicables des Nations Unies, un montant de 376 867 dollars des États-Unis était disponible.
- 18. Le Groupe consultatif a examiné 159 demandes recevables de subventions pour des projets reçues dans les délais, qui représentaient un montant de 2 810 000 dollars des États-Unis. Les organisations dont les demandes avaient été présentées après les délais ou concernaient des projets qui ne relevaient pas du mandat du Fonds en ont été informées par le secrétariat.
- 19. Compte tenu des ressources limitées disponibles et des critères de sélection, le Groupe consultatif a recommandé au Secrétaire général d'approuver une liste de 35 subventions pour des projets représentant un montant total de 243 500 dollars des États-Unis. Ces recommandations figurent dans l'annexe IV.
- 20. Le Groupe consultatif a recommandé que les subventions soient allouées en deux versements, lorsque les circonstances s'y prêtent. Le premier versement serait effectué promptement et le second, à la réception de descriptifs et rapports financiers satisfaisants.
- 21. À la session de 2004, le Groupe a noté avec satisfaction que certains des projets présentés concernaient des initiatives concertées de plusieurs organisations. À cet égard, le Groupe a encouragé certains projets communs, des partenariats entre communautés autochtones et organisations ainsi que des projets régionaux.

D. Recommandations concernant les activités de la Haut-Commissaire, en tant que Coordonnatrice de la Décennie internationale, en 2004

- 22. Le Conseil consultatif a recommandé d'allouer 92 800 dollars aux activités suivantes envisagées par la Haut-Commissaire en tant que Coordonnatrice de la Décennie internationale:
- a) Une publication intitulée *La Décennie internationale des peuples autochtones:* des années de partenariat dans l'action, en vue de diffuser largement les résultats des projets financés par le Fonds et des activités entreprises par le HCDH au cours de la Décennie internationale (1995-2004) (56 800 dollars É.-U.);
- b) Trois cours de formation aux droits de l'homme sous direction communautaire, qui seront organisés dans différentes régions (12 000 dollars É.-U. par cours). Ces cours entreraient dans le cadre d'une initiative concertée du Haut-Commissariat et des communautés visant à «former des formateurs».
- 23. Le Groupe consultatif a étudié les deux propositions de façon approfondie et fait plusieurs suggestions quant à leur application. Concernant la publication, tout en reconnaissant qu'il importe de diffuser une évaluation de la Décennie, le Groupe a suggéré de rechercher des voies et moyens de maintenir les coûts au niveau le plus bas possible. Les membres du Groupe ont recommandé qu'ils soient eux-mêmes consultés au cours du processus de rédaction.

II. ÉVALUATION DE L'UTILITÉ DU FONDS

24. En vue d'évaluer l'apport et l'utilité du Fonds et du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones quant à la réalisation des objectifs de la Décennie et d'en tirer des conclusions et des recommandations pour l'avenir, le Groupe consultatif a recommandé qu'un séminaire soit organisé les 15 et 16 juillet 2004, avant la vingt-deuxième session du Groupe de travail sur les populations autochtones. Il a recommandé qu'un montant de 30 788 dollars É.-U. soit alloué à cette activité. Le Groupe a établi une liste provisoire de participants parmi lesquels figureraient des bénéficiaires, anciens et actuels des deux fonds et d'autres représentants autochtones, ainsi que les représentants des gouvernements donateurs.

III. COLLECTE DE FONDS

- 25. Le 8 avril 2004, le Président du Groupe a fait une déclaration au titre du point pertinent de l'ordre du jour de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, dans laquelle il a donné des informations sur la situation financière du fonds et lancé un appel à de nouvelles contributions.
- 26. Concernant le transfert du reliquat du compte de l'Année internationale sur le Fonds de la Décennie internationale, le Groupe consultatif a recommandé que les contributions soient transférées sur le Fonds le plus tôt possible.

IV. AVENIR DU FONDS

- 27. Les membres du Groupe ont débattu des orientations futures du Fonds à la lumière des renseignements fournis par le Secrétariat. Ils ont pris note des changements concernant la gestion, de la mise en place de l'équipe spéciale sur les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général, et de l'intérêt croissant accordé à l'évaluation des résultats.
- 28. Le Groupe a pris note également de l'examen des mécanismes des Nations Unies s'occupant des questions autochtones ainsi que de l'achèvement de la Décennie internationale. À cet égard, le Groupe consultatif a exprimé son plein appui à une deuxième décennie internationale des populations autochtones dont la coordination serait assurée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme afin de maintenir une approche des questions autochtones respectueuse des droits de l'homme.
- 29. Le Groupe consultatif a pris note en l'appréciant de l'appui et de l'engagement du HCDH pendant la Décennie, qui ont permis au Groupe de s'acquitter de son mandat. Le Groupe a mis l'accent sur la spécificité du Fonds et les connaissances d'experts précieuses acquises ces 10 dernières années par lui-même et le HCDH qui, mises ensemble, constituent une base solide pour les activités d'une deuxième décennie.
- 30. Les membres du Groupe ont exprimé leur attachement au Fonds et demandé que toute proposition de changements soit discutée pleinement avec eux. À cette occasion, les membres du Groupe ont mis l'accent sur la nécessité de donner constamment la priorité aux intérêts des peuples autochtones.

Annexe I

CONTRIBUTIONS AVAILABLE FOR THE NINTH SESSION OF THE ADVISORY GROUP AS AT 16 MARCH 2004^a

A. Contributions^b

Donors	Amount in US\$	Paid/transferred on	Paid/transferred in
Australia	15 182	14 April 2003	Geneva
Chile	1 000	31 July 2003	New York
Canada	11 044	16 March 2004	Geneva
Denmark	73 512	11 March 2004	Geneva
Estonia	11 816	30 December 2003	Geneva
France	11 333	20 May 2003	Geneva
Greece	3 000	8 August 2003	Geneva
Japan	11 520	17 November 2003	Geneva
Luxembourg	2 454	20 May 2003	Geneva
Netherlands	55 334	1 April 2003	Geneva
New Zealand	5 333	9 September 2003	Geneva
Norway	49 168	2 May 2003	Geneva
Norway	51 758	4 April 2003	Geneva
Sweden	18 727	7 April 2003	Geneva
Switzerland	14 667	14 April 2003	Geneva
Mr. Shiokawa	221	4 August 2003	Geneva
	356	11 September 2003	Geneva
United Nations	8 818	20 May 2003	Geneva
Staff Gala			
Total	345 243		

B. Pledges

Donor	Amount in US\$	Pledged on	Pledged in
Algeria	5 000	23 December 2002	Geneva
Total	5 000		

^a According to information available at OHCHR.

^b The contributions from Australia, France, Luxembourg, the Netherlands, New Zealand, Norway, Sweden and Switzerland, as well as the United Nations Staff Gala, refer to the transfer of the remaining balance of these contributions from the United Nations Voluntary Fund for the International Year of the World's Indigenous People to the United Nations Voluntary Fund for the International Decade of the World's Indigenous People.

Annexe II

DIRECTIVES ET CRITÈRES CONCERNANT LA SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

I. Objectifs du Fonds

Conformément aux résolutions 48/163, 49/214 et 50/157 de l'Assemblée générale, les objectifs du Fonds sont les suivants:

- a) Appuyer le programme d'activités de la Décennie adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/157;
- b) Fournir une aide financière aux projets et programmes servant l'objectif de la Décennie: renforcer la coopération internationale afin de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les populations autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, le développement, la santé, la culture et l'éducation.

II. Qui peut présenter une demande de subvention pour un projet?

- a) Les populations, les communautés et les organisations autochtones, les organisations non gouvernementales ainsi que les établissements universitaires et autres établissements analogues; les organisations doivent être des organisations à but non lucratif;
 - b) Les comités nationaux pour la Décennie;
- c) L'organisation présentant le projet en vue d'un financement doit être en mesure de trouver le complément de fonds nécessaire auprès d'autres sources et avoir fait des demandes de subvention auprès d'autres donateurs.

III. Principaux domaines sur lesquels peuvent porter les projets

À sa deuxième session, le Groupe consultatif a défini les principaux domaines sur lesquels peuvent porter les projets (voir E/CN.4/Sub.2/AC.4/1997/5), à savoir:

- a) Le programme d'activités et les objectifs de la Décennie (voir résolution 50/157 de l'Assemblée générale) ainsi que les recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés le 25 juin 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (par. 28 à 32) telles qu'elles se rapportent aux populations autochtones;
- b) Les structures et mécanismes organisationnels autochtones et leur renforcement par l'éducation, la formation, la consolidation des institutions et le développement des capacités, dans le respect des traditions;
- c) L'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme et des droits des autochtones;
 - d) L'information sur les populations autochtones et la Décennie internationale;

- e) La communication et les échanges entre le système des Nations Unies et les populations autochtones et entre ces populations;
 - f) Les initiatives de collecte de fonds au service des objectifs de la Décennie.

IV. Critères de sélection

- a) Les projets doivent bénéficier directement aux autochtones de toutes les parties du monde;
- b) Les projets doivent être élaborés par les populations autochtones ou en étroite consultation avec elles, et avec leur plein appui;
- c) Lors de l'examen des projets, il sera dûment tenu compte de l'équilibre à respecter entre les sexes;
- d) Une attention particulière sera accordée aux projets émanant de zones sous-développées dans différentes régions;
- e) Les projets approuvés concerneront des domaines pertinents tels que la promotion, la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme et des droits des populations autochtones;
- f) Pour que les demandes soient recevables, le budget des projets doit être fondé sur des estimations réalistes des coûts et salaires locaux;
- g) Les organisations présentant une demande de subvention pour un projet doivent solliciter un financement auprès des institutions spécialisées, fonds ou programmes des Nations Unies compétents présents dans le pays ou la région concernés et qui seraient mieux à même d'apporter une aide durable au projet, par exemple le PNUD (développement), l'OMS (santé), l'UNICEF (enfance), l'UNESCO (éducation, alphabétisation, science et culture), la FAO (agriculture, pêche, etc.), le PAM (aide alimentaire), Habitat (logement), ONUSIDA (VIH/sida), etc. Si nécessaire, le secrétariat fournira à l'organisation demandeuse les renseignements voulus concernant les personnes à contacter.

V. Date limite de dépôt et examen des projets

- a) Les propositions de projet doivent être adressées au secrétariat du Fonds <u>avant</u> <u>le 1^{er} octobre</u>;
- b) Les formulaires de demande doivent être remplis en anglais, espagnol ou français, datés et signés par le responsable du projet ou un membre de l'organe exécutif de l'organisation et adressés au Fonds;
- c) Les demandes de subvention seront examinées par le Groupe consultatif lors de sa session annuelle en avril.

VI. Subventions du Fonds

- a) Compte tenu du volume limité des contributions reçues par le Fonds, le Groupe consultatif a, en règle générale, approuvé des subventions pour les projets jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 10 000 dollars environ. En tout état de cause, les subventions du Fonds ne dépasseront pas 50 000 dollars.
- b) Les organisations qui sollicitent une subvention doivent fournir leurs coordonnées bancaires. Les subventions sont versées en dollars des États-Unis par virement bancaire. En conséquence, la banque de l'organisation doit être en mesure d'accepter des paiements libellés dans cette monnaie. Le titulaire du compte bancaire doit être l'organisation demandeuse. Les fonds ne peuvent pas être virés sur le compte bancaire d'un particulier.
- c) La subvention octroyée par le Fonds peut couvrir les dépenses correspondant à un budget portant sur une période d'un an maximum.
- d) Les responsables de projet ne sont pas encouragés à présenter des demandes de subvention pour plusieurs projets, compte tenu du volume limité des contributions reçues par le Fonds. Ils peuvent toutefois présenter un projet comportant différents volets (éducation, aide juridique, formation aux droits de l'homme, etc.).

VII. Rapport sur l'utilisation des subventions

- a) L'organisation qui reçoit une subvention doit communiquer au secrétariat du Fonds **un descriptif et un rapport financier** sur l'utilisation de cette subvention avant le 1^{er} octobre au plus tard. Les directives du Fonds pour l'élaboration des descriptifs et des rapports financiers (document intitulé «Descriptif et rapport financier») précisent les informations à fournir. L'organisation doit fournir des informations concernant les différentes rubriques énumérées dans ce document, au besoin en utilisant des feuilles supplémentaires, l'ensemble du rapport ne devant pas dépasser huit pages.
- b) La liste des rubriques figurant dans ce document n'est pas exhaustive; elle donne simplement une indication du type d'information requise.
- c) L'organisation doit fournir un exemplaire ou une preuve de tout résultat concret obtenu grâce à la subvention: publication, base de données, site Web, etc.
- d) En cas de modification imprévue d'un projet déjà approuvé, le responsable de projet doit soumettre une nouvelle demande d'approbation au secrétariat du Fonds avant d'effectuer la moindre dépense sur la subvention octroyée par le Fonds.
- e) En règle générale, le Groupe consultatif n'examinera pas une nouvelle demande de subvention présentée par une organisation ayant déjà bénéficié précédemment d'une subvention et qui n'a pas soumis un descriptif et un rapport financier satisfaisants sur l'utilisation de cette subvention dans un délai d'un an à compter de la dernière communication du secrétariat. Le cas échéant, le Groupe consultatif recommande de réclamer le remboursement de la subvention. Si l'organisation ne rembourse pas la subvention dans les délais impartis par le Groupe, toute nouvelle demande de subvention qu'elle présenterait sera déclarée automatiquement irrecevable.

- f) Le membre du Groupe consultatif chargé de la région géographique concernée peut prendre contact directement avec le responsable du projet afin d'obtenir les informations manquantes (accusé de réception de la subvention, information au sujet du solde, descriptif et rapports financiers satisfaisants, etc.).
- g) Les membres du Groupe consultatif et le personnel du secrétariat du Fonds peuvent se rendre sur le terrain et rencontrer les personnels de l'organisation qui exécutent le projet ainsi que les membres de la communauté autochtone bénéficiant directement ou indirectement de la subvention, afin de mieux comprendre et évaluer les travaux réalisés et les activités prévues. Le secrétariat informera à l'avance l'organisation concernée de l'éventualité d'une telle visite.

VIII. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies sur le terrain

- a) Le secrétariat du Fonds peut solliciter des informations sur les projets subventionnés par le Fonds auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ou d'autres fonctionnaires de l'ONU sur le terrain ainsi que des représentants d'autres organismes, fonds ou programmes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Si ces fonctionnaires acceptent de se rendre sur place et de soumettre au Fonds une évaluation du projet, le secrétariat du Fonds informera à l'avance le responsable du projet, qui sera prié de leur faciliter la tâche.
- b) Le secrétariat du Fonds peut aviser les représentants de l'ONU sur le terrain de l'octroi de subventions à des projets dans le pays concerné, afin qu'ils soient au fait des relations que le Fonds entretient avec les organisations responsables des projets. Si les responsables de projet ne souhaitent pas que d'autres organismes, fonds ou programmes des Nations Unies intervenant dans leur pays soient informés de leur projet, ils devraient le faire savoir au secrétariat du Fonds et préciser les raisons de ce choix.

IX. Suspension des paiements

Sur la base des informations reçues après la session du Groupe consultatif, le secrétariat peut décider de suspendre le paiement d'une subvention ou demander au responsable du projet de mettre de côté les fonds, en cas de doute quant à des surcoûts, des erreurs de gestion ou pour tout autre motif.

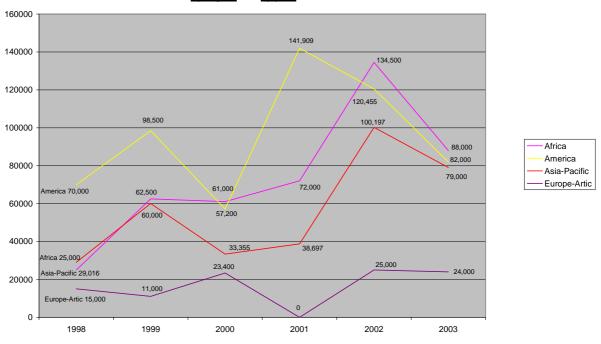
X. Remboursement

Sur recommandation du Groupe consultatif, le secrétariat peut demander aux organisations de rembourser une subvention lorsque: a) le projet n'a pas été exécuté en tout ou en partie; b) la subvention a été consacrée à des dépenses autres que celles mentionnées dans le projet de budget soumis au Groupe consultatif et approuvé par lui; c) il n'a pas été soumis de descriptif et/ou de rapport financier dans les délais fixés par le Groupe consultatif ou le secrétariat; d) le descriptif et/ou le rapport financier ont bien été soumis dans les délais prévus mais n'ont pas été jugés satisfaisants (voir également la section VII e) ci-dessus).

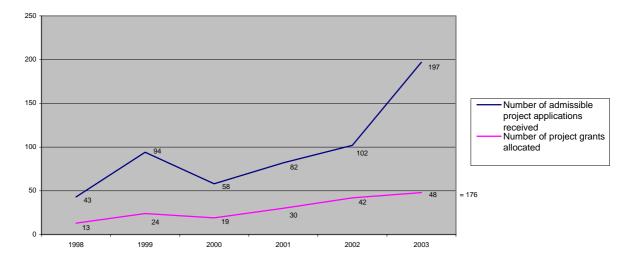
Annexe III

TOTAL NUMBER OF PROJECT GRANTS AND TOTAL AMOUNT IN US\$ ALLOCATED BY REGION AND BY YEAR, 1998-2003

Amount in US\$ of project grants allocated by region and by year from 1998 to 2003



Total number of admissible project applications and project grants allocated <u>by year</u> from 1998 to 2003



Annexe IV

LIST OF PROJECT GRANTS APPROVED BY THE ADVISORY GROUP
AT ITS NINTH SESSION

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
		AFRICA		
P92(04)	Letloa (service org. to the Kuru Family of Organisations)	Voices of the San - A Regional San Project to End the Decade of the World's Indigenous Peoples in 2004	Botswana San	10 000
P93(04)	Unissons - Nous Pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA)	Seminar on human rights and indigenous rights for the Batwa of the Great Lakes region	Burundi Batwa	7 000
P101(04)	Action Chrétienne pour la Promotion des Defavorisés (ACPROD)	Awareness and education seminar on human rights and indigenous peoples' rights for Pygmy women	Democratic Republic of the Congo Pygmies	5 000
P102(04)	Association des Pygmées pour le Développement (APD)	Awareness and training on the fundamental rights and freedoms of indigenous peoples	Democratic Republic of the Congo Pygmies	7 000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
P96(04)	African Indigenous Women Organization	Training of indigenous women on human rights in Africa	Kenya (Nairobi, Namibia, Cameroon, Morocco and Burkina Faso)	15 000
			Indigenous representatives from five subregions in Africa	
P169(04)	Association Tamaynut	Training workshops on international indigenous peoples' rights, the African Charter on human and peoples' rights, and local development projects management	Morocco Amazigh	7 000
P14(04)	Organisation pour la Protection de l'Environment, le Mieux être et de Développement (ONG AGHIRIN'MAN)	Workshop on the rights and duties of citizens and decentralization process	Niger Touareg	6 000
P108(04)	Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP)	Capacity-building indigenous populations in the Niger Delta	Nigeria Ogoni	7 000
P62(04)	La Voix de Sans Voix Ni Liberté (VOVOLIB)	Aid programmes for the indigenous peoples of the region	Rwanda Pygmies	6 000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
P35(04)	Indigenous Peoples for Africa Coordinating Committee (IPACC)	International Conference on "African Indigenous Women: Partnership in Action"	South Africa Indigenous representatives from the five subregions of Africa	9 000
P104(04)	Gatyanga Women's Association	Community development through women rights training and capacity-building	Uganda Indigenous peoples in Uganda	6 000

Total = 11 project grants US\$ 85,000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
		AMERICA		
P21(04)	INNU Council of Nitassinan	Capacity-building of the Innu nation in international law	Canada Shefferville, Mamit Innuat First Nations (4), Innu Nation of Labrador (2)	5 000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
P113(04)	Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara CEM-Aymara	Capacity-building of indigenous peoples	Bolivia Aymara, Qhichwas, Urus	5 000
P136(04)	Centro Educativo y Desarrollo Integral Andino-Cedia	Judicial, agrarian and human rights training and education in the Manco Kapac Province	Bolivia Sawiña, Copacaty, Huacuyo, Locka	4 500
P117(04)	Organización Mapuche Consejo de Todas Las Tierras	Training for Mapuche youth and women	Chile Mapuche	7 000
P138(04)	Comunidad Indígena Aymara de Ancovinto	Training for young indigenous defenders	Chile Aymara	7 000
P126(04)	Organización Wayuu Painwashi	Elaboration of a manual of the sentences given by the Constitutional Court (Jurisprudence of the Years 1991-2003) in relation to the protection of collective and cultural rights of the Colombian indigenous communities	Colombia Wayuu	8 000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
P131(04)	Futuro Ecológico y Des. Humano Integral Sost, FUNEFEDEHS y Asociación Shuar tuutin Entsa	Training on political leadership and human rights for 50 Indigenous Shuar and Achuar youth of the Taisha Canton	Ecuador Shuar, Achuar	8 000
P173(04)	Centro de derechos humanos y asesoría a pueblos indígenas A.C. (CEDHAPI)	Training on indigenous rights and human rights for indigenous lawyers in Oaxaca México	Mexico Mixtecos, Triques, Amuzgos, Chochos, Náhuatl, Tacuates, Zapotecos, Mixes, Cuicatecos, Chatinos, Chinantecos, Suaves, Ixcatecos, Mazatecos, Popolocas, Zoques	10 000
P22(04)	Grupo Kigibe	Promotion of Kuna cultural and environmental ownership in the Cartí Sugdup community	Republic of Panama Cartí Sugdup community	6 000
P135(04)	Fundación Wayuunaiki	Protection, promotion and dissemination of human rights through the Wayuunaiki newspaper and training workshops	Venezuela Barí, Yukpa, Añú, Japreria, Wayuu	10 000

Total = 10 project grants US\$ 70,500

Project No.	NGO, community,	Project title	Country	Amount
	academic institution		Indigenous represented	recommended in US\$
		ASIA		
P25(04)	Rural Development Society (RDS)	Human rights awareness training for women and translation of international instruments on human rights into indigenous Zeliangrong	India Zeliangrong (Naga)	7 000
P143(04)	Jeevan Rekha Parisah (JRP)	Nagas language Indigenous Human and Land Rights awareness campaign for Kondh (Tribal) Community	India Kondh Tribal Peasants	7 000
P150(04)	Self Help Bodo Women's Association (SEBWA)	Empowerment of Bodo Women for Peace	India Communities of Bijni, Assam	5 000
P41(4)	Kurnool District Social Welfare Association	Women Mobilization Towards Comprehensive Development	India Scheduled Caste and Tribes	10 000
P145(04)	Institution for Development of Rural and Indigenous People (IDRAP)	Capacity Building for Kulisusu and Training on Human Rights	Indonesia Kulisusu	7 000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
P154(04)	Murkele Organization	Human rights training for Maluku indigenous people, non-governmental organization, and local humanitarian independent activists	Indonesia Alifuru	7 000
P149(04)	Asia Indigenous Peoples Pact Foundation (AIPP Foundation)	Human rights training for indigenous representatives in Japan	Japan Ainu and Okinawa	10 000
P147(04)	Association of Nepalese Indigenous/Nationalities Journalists (ANIJ)	Publication of "Indigenous Voice" Part II	Nepal All Nepalese Indigenous	6 000
P156(04)	Philippine Indigenous Peoples Links	Development education for indigenous peoples rights	Philippines Subanon	6 000
P84(04)	Cordillera Peoples Alliance - Youth Center (CPA YC)	Human rights training and workshop for Cordillera youth	Philippines Ibaloi, Kankana-ey, Kalinga, Bontoc, Tingguians, Tuwali, Ayangan, Kalangguya, Itneg	5 000
P155(04)	Inter Mountain Peoples Education and Culture in Thailand (IMPECT)	Training on decision-making	Thailand Pga K'nyau (Karen), Hmong, Mien, Lisu, Lahu, Akha	5 000

Total = 11 project grants US\$ 75,000

Project No.	NGO, community, academic institution	Project title	Country Indigenous represented	Amount recommended in US\$
		EUROPE		
P159(04)	Altai Regional Public Organization of Kumandin Peoples "Istok"	Center for Promoting and Protecting Economic, Social and Cultural Rights of Indigenous Communities of Altai Region	Russian Federation Kumandin	5 000
P89(04)	Primorsky Regional Association of Indigenous Peoples of the North (PRAIP)	Local Communities Focus: Indigenous Side Events Within the International Conference (Taiga Rescue Network Biennale Meeting)/Boreal Forests of the Far East: Preservation or Development	Russian Federation Indigenous peoples of the Primorsky region	5 000
P162(04)	Vadtejen Saemiej Sijte (VSS)	Traditional Indigenous Knowledge in a Changing World	Sweden Sámis	3 000

Total = 3 project grants US\$ 13,000